



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 mars 2018
19 heures 00

GE/AB

N° 002247

Politique de la ville -
Contrat de ville -
programmation 2018

Affiché le :

Le mardi 27 mars 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Lors de sa séance du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé la version finale du contrat de ville 2015-2020 dont la signature a eu lieu le 16 juillet 2015 à Apt par les différents partenaires de la politique de la ville.

L'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2018 s'est déroulé du 1^{er} décembre 2017 au 15 janvier 2018 sur la base des thèmes qui ont été retenus pour agir sur le quartier prioritaire d'Apt :

- Habitat et espaces publics,
- Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,
- Développement économique et emploi,
- Jeunesse, parentalité et éducation,
- Culture et sport,
- Santé,
- Accès aux droits et lutte contre les discriminations.

Découlant de ces thèmes, des objectifs stratégiques précis ont été définis. Les actions présentées par les porteurs de projets devaient impérativement cibler l'un de ces objectifs et démontrer en quoi elles pouvaient y répondre de façon opérationnelle.

Les associations qui le souhaitaient avaient l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers en amont du Comité Technique (COTECH) lors d'entretiens individuels

de 30 mn.

Ces entretiens se sont déroulés à l'hôtel de ville le mardi 27 février 2018 de 9h30 à 13h.

Les actions proposées par les associations et par les services de la Ville d'Apt ont été étudiées par les techniciens des institutions et organismes partenaires du contrat de ville lors du COTECH du 27 février 2018.

Le comité de pilotage (COPIL), réuni le 06 mars 2018 (dont le compte-rendu est joint à la présente délibération), après avoir évalué les propositions présentées, a retenu 30 actions pour lesquelles la commune d'Apt, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ont précisé leurs engagements financiers.

Les autres partenaires financeurs (Département de Vaucluse, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) préciseront ultérieurement les informations relatives à leurs engagements respectifs.

Parmi les 30 actions retenues, 24 sont portées par des associations et 6 sont portées par les services de la Ville d'Apt.

Les actions associatives retenues sont les suivantes :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat*	CD84	CAF	MSA	AUTRES
HABITAT ET ESPACES PUBLICS									
Création sentier inter quartiers	Collectif : CS APAS	6 600	1 500		2 000				
Je mets de la vie/sciences dans mon quartier	Collectif : Les Petits Débrouillards	23 306	10 300		7 000	Montant à confirmer	Montant à confirmer		
TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE									
Un médiateur pour le QPV	APAS	28 180	6 180		4 000 FIPD				BAILLEUR Montant à confirmer
Permanence aide aux victimes	AMAV	8 900	1 500		2000 FIPD	200 HPV			REGION 2 800 HPV
Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat*	CD84	CAF	MSA	AUTRES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI									
E-Commerce	ANPEP	21 984	2 600	2 000	1 400	3 780 FDAJ			
Plateforme emploi	ANPEP	15 772	5 000	3 000	4 000	3 000			
JEUNESSE PARENTALITE ET EDUCATION									
Vivre ensemble : mode d'emploi	Le Goût de Lire	39 600	2000		1 000				REGION 2 000 HPV
Laïcité !	CS APAS	5 000	1 000			1 000 HPV			
Parents d'aujourd'hui	CS APAS	11 000	2 000		4 000		4 000 REAAP		
Grandir et se construire	CS APAS	6 300			3 000	1 900	1 400		

CLAS	CS APAS	41 200			3 000 + 3 500 HPV	2 000	14 000 + 15 000 HPV		
CULTURE ET SPORT									
Orchestre à l'école	Conservatoire	6 450	2 000	2 450 HPV					
Caravane de quartiers	Cinémas d'Afrique	10 385	2 000		2 500 + 2 500 DILCR AH				REGION 2 000 HPV
Tennis pour tous	TCA	3 150			1 000				AIDES PRIVÉES 2 150
SANTE									
Prévention et éducation à la santé	CS APAS	29 200	1 400		5 000 + 15 000 ARS	3 000	1 700		
ACCES AUX DOITS ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS									
Permanences juridiques	CIDFF	6 366	1 500		1 500 HPV	150 HPV	650 HPV		REGION 270 HPV
Point accès aux droits et à l'égalité	ANPEP	12 528	1 500		8 000 HPV	1 500		450	
Fonctionnement Conseil citoyen	CS APAS	2 900			1 000				Ville HPV 1 000
Citoyen à part entière	CS APAS	4 300			1 500	Montant à confirmer			
Ateliers citoyenneté	CS APAS	5 200			3 000	Montant à confirmer	1 200		
Lutte contre l'illettrisme	CS APAS	14 620	1 000		6 000 + 3 500 HPV	Montant à confirmer	2 070		
Plateforme linguistique	CS APAS	15 100	1 700		7 000	2 500 + 12 285 HPV	2 800		
Permanences juridiques	CDAD	2 464	1 200		650 HPV	250 HPV			
Antenne accueil violences conjugales	RHESO	6 696	1 100			1 500 + 7 500 HPV			
TOTAUX									
Totaux des participations financières au titre des crédits politique de la ville		327 201	45 480	5 000	51 400	Total à confirmer	Total à confirmer	450	Total à confirmer

* Financements du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires)

Dans le cadre de cette programmation, la participation de la commune d'Apt s'élève à 45 480 € pour les actions associatives.

Une convention sera signée entre la commune d'Apt et chacune des associations dans le but de préciser le cadre de mise en œuvre des actions, les engagements financiers de la commune et les engagements de l'association (cf. documents en annexe).

Les actions des services de la ville d'Apt sont les suivantes :

Intitulé de l'action	Porteur de l'action	Coût de l'action	Apt	CCPAL	Etat*	CD84	CAF	MSA	AUTRES
TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE									
Permanence mobile	Ville Apt CLSPD	44 882	10 000		12 000 FIPD	2 000			
Hébergement d'urgence victimes de violences conjugales	Ville Apt CCAS	2 350	1 050 HPV		1 300 FIPD				
JEUNESSE, PARENTALITE, SPORT									
PSFP	Ville Apt SAJ	21 549	15 543 HPV				2 000 REAAP		
CLAS	Ville Apt SAJ	76 000	45 884 HPV		6 000		23 116		
SANTE									
Coordination Atelier Santé Ville	Ville d'Apt CCAS	16 270	3 770		4000 + 1 500 PRAPS			Montant à confirmer	
INGENIERIE									
Equipe opérationnelle du contrat de ville	Ville Apt	28 492	20 492		8 000				
TOTAUX									
Totaux des participations financières politiques ville		189 543	34 262		18 000	2 000	23 116	Montant à confirmer	

Dans le cadre de cette programmation, le montant de la dépense à la charge de la commune s'élève à 34 262 € au titre des actions spécifiques politiques de la ville qui relèvent des services communaux.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2015 approuvant le contrat de ville 2015-2020.

VU le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du contrat de ville d'Apt en date 06 mars 2018 arrêtant la liste des projets à financer pour la première programmation de 2018.

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la programmation de l'année 2018 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 06 mars 2018, jointe en annexe de la présente.

AUTORISE le versement des subventions aux opérateurs dont les actions ont été retenues dans le cadre de la première programmation 2018 pour un montant de 45 480 € réparti comme suit :

Opérateur	Subvention de la commune
Les Petits Débrouillards	10 300 €
CS APAS	14 780 €
AMAV	1 500 €
ANPEP	9 100 €
Conservatoire	2 000 €
Cinémas d'Afrique	2 000 €
Le Goût de Lire	2 000 €
CIDFF	1 500 €
RHESO	1 100 €
CDAD	1 200 €
Total général	45 480 €

AUTORISE, la commune d'Apt à percevoir les subventions des partenaires financiers du contrat de ville dans le cadre de la programmation 2018 pour les actions menées par les services municipaux dont la dépense à la charge de la commune s'élève à 34 262 €

DIT, que la somme de 45 480 € pour le versement des subventions accordées aux opérateurs, et que la somme de 34 262 € pour la dépense de la commune concernant les actions menées par les services municipaux sont inscrites au budget primitif de 2018.

AUTORISE, Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels avec l'ensemble des structures retenues en vue de l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI